



**ADDITIF N°1 du 28 MARS 2024**

N°0059/DC/CCAA/CIPM/2024 DU 05 Mars 2024 RELATIVE A L'ACQUISITION D'UN SYSTEME DE COMMUNICATION RADIO POUR LA STATION-METEO DE L'AEROPORT DE MAROUA-SALAK

Le Directeur Général de la Cameroon Civil Aviation Authority (CCAA), porte à la connaissance des soumissionnaires intéressés par la Demande de Cotation dont l'objet est susmentionné, les amendes ci-dessous apportés à ladite Demande :

A LIEU DE	LIRE PLUTOT
<p><b>9. Remise des offres</b> Chaque offre, rédigée en français ou en anglais.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Pour la soumission hors ligne, l'offre en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir la CCAA - Direction Technique, Sous-direction des Marchés Publics sise à la Base aérienne 101 – Mvan, au plus tard le 02 Avril 2024 à 14 heures et devra porter la mention : <b>DEMANDE DE COTATION N°00059/DC/CCAA/CIPM/2024 DU 05 Mars 2024 POUR L'ACQUISITION D'UN SYSTEME DE COMMUNICATION RADIO POUR LA STATION- METEO DE L'AEROPORT DE MAROUA-SALAK. « À n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».</b></li><li>- Pour la soumission en ligne, l'offre devra être transmise par la soumissionnaire sur la plateforme COLEPS au plus tard le 02 Avril 2024 à 14 heures. Une copie de sauvegarde de l'offre enregistrée sur clé USB ou CD/DVD devra être transmise sous pli scellé avec l'indication claire et lisible « copie de sauvegarde », en plus des références de la consultation dans les délais impartis.</li></ul>	<p><b>9. Remise des offres</b> Chaque offre, rédigée en français ou en anglais.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Pour la soumission hors ligne, l'offre en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir la CCAA - Direction Technique, Sous-direction des Marchés Publics sise à la Base aérienne 101 – Mvan, au plus tard le 09 AVR 2024 à 14 heures et devra porter la mention : <b>DEMANDE DE COTATION N°00059/DC/CCAA/CIPM/2024 DU 05 Mars 2024 POUR L'ACQUISITION D'UN SYSTEME DE COMMUNICATION RADIO POUR LA STATION- METEO DE L'AEROPORT DE MAROUA-SALAK « À n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».</b></li><li>- Pour la soumission en ligne, l'offre devra être transmise par la soumissionnaire sur la plateforme COLEPS au plus tard le 09 AVR 2024 à 14 heures. Une copie de sauvegarde de l'offre enregistrée sur clé USB ou CD/DVD devra être transmise sous pli scellé avec l'indication claire et lisible « copie de sauvegarde », en plus des références de la consultation dans les délais impartis.</li></ul>
<p><b>14. Critères d'évaluation :</b></p> <p><b>14.1. Critères éliminatoires</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Absence de la caution de soumission ;</li><li>- Absence ou non-conformité d'une autre pièce du dossier administratif 48 heures après l'ouverture des offres ;</li><li>- Fausses déclarations ou pièces falsifiées ;</li><li>- Omission d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière ;</li><li>- Note technique inférieure à 80 % de OUI ;</li><li>- Absence de copie de sauvegarde en cas de dysfonctionnement de la plateforme COLEPS.</li></ul>	<p><b>14. Critères d'évaluation :</b></p> <p><b>14.1. Critères éliminatoires</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Absence de la caution de soumission ou non-conformité de la caution de soumission à l'ouverture des plis ;</li><li>- Absence ou non-conformité d'une autre pièce du dossier administratif 48 heures après l'ouverture des offres ;</li><li>- Fausses déclarations ou pièces falsifiées ;</li><li>- Omission d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière ;</li><li>- Note technique inférieure à 80 % de OUI ;</li></ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence de copie de sauvegarde en cas de dysfonctionnement de la plateforme COLEPS.</li> </ul>
<p><b>ARTICLE 7 : TEXTES GENERAUX APPLICABLES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le présent Marché est soumis aux textes généraux ci-après :</li> <li>- la Loi n° 2017/010 du 12 juillet 2017 portant statut général des établissements publics ;</li> <li>- la Loi n° 92/2007 du 14 août 1992 portant code du travail ;</li> <li>- la Loi n° 2009/019 du 15 décembre 2009 portant fiscalité locale ;</li> <li>- la Loi N°2023/019 du 19 décembre 2023 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2024 ;</li> <li>- le Décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement des commissions de passation des marchés publics ;</li> <li>- le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;</li> <li>- le Décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des marchés publics dans ses dispositions non-contraires au Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 ;</li> <li>- le Décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'agence de Régulation des Marchés Publics, modifié et complété par le décret 2012/076 du 08 mars 2012 Code des Marchés Publics ;</li> <li>- la Circulaire n° 00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés ;</li> <li>- la Circulaire n° 002/CAB/PM du 31 décembre 2011 relative à l'amélioration de la performance du système des marchés publics ;</li> <li>- la Lettre-Circulaire n°00026/LC/MINFI du 04 Janvier 2024 portant instructions relatives à l'Exécution, des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2024</li> <li>- Les normes en vigueur et,</li> <li>- D'autres textes spécifiques au domaine objet de la Lettre-Commande ;</li> </ul>	<p><b>ARTICLE 7 : TEXTES GENERAUX APPLICABLES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le présent Marché est soumis aux textes généraux ci-après :</li> <li>- la Loi n° 2017/010 du 12 juillet 2017 portant statut général des établissements publics ;</li> <li>- la Loi n° 92/2007 du 14 août 1992 portant code du travail ;</li> <li>- la Loi n° 2009/019 du 15 décembre 2009 portant fiscalité locale ;</li> <li>- la Loi N°2023/019 du 19 décembre 2023 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2024 ;</li> <li>- le Décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement des commissions de passation des marchés publics ;</li> <li>- le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;</li> <li>- le Décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des marchés publics dans ses dispositions non-contraires au Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 ;</li> <li>- le Décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'agence de Régulation des Marchés Publics, modifié et complété par le décret 2012/076 du 08 mars 2012 Code des Marchés Publics ;</li> <li>- la Circulaire n° 00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés ;</li> <li>- la Circulaire n°00026/LC/MINFI du 29 décembre 2023 portant instructions relatives à l'Exécution, des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2024</li> <li>- Les normes en vigueur et,</li> <li>- D'autres textes spécifiques au domaine objet de la Lettre-Commande ;</li> </ul>
<p><b>15. Les critères d'évaluation des offres</b>  <b>15.4 Critères essentiels</b>  Les critères essentiels à la qualification des candidats porteront à titre indicatif sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ La présentation de l'offre _____ Oui/Non</li> <li>✓ Les références du fournisseur _____ Oui/Non</li> <li>✓ Prospectus couleurs du model à livrer respectant les spécifications techniques_ Oui/Non</li> <li>✓ Parapher et signer le règlement de la demande de cotation _____ Oui/Non</li> </ul>	<p><b>15. Les critères d'évaluation des offres</b>  <b>15.5 Critères essentiels</b>  Les critères essentiels à la qualification des candidats porteront à titre indicatif sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ La présentation de l'offre _____ 04 Oui</li> <li>✓ Les références du fournisseur _____ 18 Oui</li> <li>✓ Prospectus couleurs du model à livrer respectant les spécifications techniques_ 04 Oui</li> <li>✓ Parapher et signer le règlement de la demande de cotation _____ 04 Oui</li> </ul>

<input checked="" type="checkbox"/> Qualifications du personnel _____ Oui/Non <input checked="" type="checkbox"/> Planification des activités des travaux Oui/Non	<input checked="" type="checkbox"/> Qualifications du personnel _____ 16 Oui <input checked="" type="checkbox"/> Planification des activités des travaux 04 Oui TOTAL 50 OUI
---	---

Le reste est sans changement.

Copie :

- ARMP ;
- Président CIPM/CCAA ;
- DT ;
- Affichage

28 MARS 2024

Yaoundé le



Paule ASSOUMOU KOKI